

M-10 Amélioration de la classe CECB pour l'enveloppe du bâtiment et pour l'efficacité énergétique globale

Visualisation de la plateforme de demandes de subventions

1. Choix de la mesure

Vue d'ensemble Requéérant Carnet d'adresses Bâtiments **Vos demandes**

Nouvelle demande

Mesure Propriétaires et contacts Bâtiment Données spécifiques aux mesures Annexes Résumé Soumettre

Enveloppe du bâtiment

- Isolation thermique de la façade, du toit, des murs et du sol contre terre

Installations techniques

- Chauffage à bois automatique, puissance calorifique <= 70 kW
- Chauffage à bois automatique, puissance calorifique > 70 kW
- Pompe à chaleur air/eau
- Pompe à chaleur sol/eau ou eau/eau
- Raccordement à un réseau de chauffage
- Installation solaire thermique

Travaux de rénovation globale

- Amélioration de la classe CECB pour l'enveloppe du bâtiment et pour l'efficacité énergétique globale

Nouvelle construction

- Nouvelle construction/nouvelle construction de remplacement Minergie-P
- Nouvelle construction/nouvelle construction de remplacement avec CECB A/A

Réseaux de chaleur

- Nouvelle construction/extension du réseau de chaleur, nouvelle construction/extension de l'installation de production de chaleur

M-10: Amélioration de la classe CECB pour l'enveloppe et pour l'efficacité énergétique globale

Conditions d'entrée en matière

1. L'autorisation de construire le bâtiment a été délivrée avant l'an 2000.
2. Il est possible d'établir un CECB pour le bâtiment.
3. La classe d'efficacité CECB est améliorée pour l'enveloppe du bâtiment et pour l'efficacité énergétique globale.

[Directive relative aux programmes de promotion énergétiques 2017](#)

ANNULER SUIVANT >

2. Propriétaires et contacts

Vue d'ensemble Requérant Carnet d'adresses Bâtiments **Vos demandes**

Nouvelle demande

✓ Mesure **Propriétaires et contacts** Bâtiment Données spécifiques aux mesures Annexes Résumé Soumettre

* Propriétaire Je suis le propriétaire

* Personne de contact Identique à celle du propriétaire

* Contact technique Identique à celle du propriétaire

Nouvelle adresse

* Type * Téléphone 1 Téléphone 2

* Salutation * E-Mail

* Prénom * Nom Contact de l'entreprise

* Rue Nr

Compléments d'adresse

* NPA * Localité

* Pays Suisse

3. Données du bâtiment

Vue d'ensemble Requérent Carnet d'adresses Bâtiments Vos demandes

Nouvelle demande

✓ Mesure ✓ Propriétaires et contacts **Bâtiment** Données spécifiques aux mesures Annexes Résumé Soumettre

* Bâtiment

Nouveau bâtiment

* Propriété * Année du permis de construire

* Rue * Nr Protection du patrimoine

* NPA * Localité N° de parcelle

* Affectation principale après la rénovation

4. Données spécifiques aux mesures

Vue d'ensemble Requérent Carnet d'adresses Bâtiments **Vos demandes**

Nouvelle demande

✓ Mesure ✓ Propriétaires et contacts ✓ Bâtiment **Données spécifiques aux mesures** Annexes Résumé Soumettre

Conditions d'entrée en matière

1. L'autorisation de construire le bâtiment a été délivrée avant l'an 2000.
2. Il est possible d'établir un CECB pour le bâtiment.
3. La classe d'efficacité CECB est améliorée pour l'enveloppe du bâtiment et pour l'efficacité énergétique globale.

Conditions techniques

1. Les exigences de l'ordonnance cantonale sur l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les constructions et les installations (OURE) du 9 février 2011 sont respectées.
2. Le CECB-Plus doit être établi avec l'outil CECB
3. La condition déterminante est la plus petite amélioration. Par exemple: dans le cas d'une amélioration de 3 classes pour l'enveloppe du bâtiment et d'une amélioration de 4 classes pour l'efficacité énergétique globale, l'amélioration de 3 classes prévaut comme condition déterminante.
4. Une combinaison avec les contributions d'encouragement pour les éléments de l'enveloppe (M-01) ou pour des installations uniques (M-03 à M-08) n'est pas possible.
5. Le certificat CECB Plus doit être fourni avant le début des travaux.
6. Le versement de la contribution a lieu sur présentation du certificat CECB après la fin des travaux. Il peut être fourni jusqu'à trois ans après la remise du formulaire de demande de contribution.

Extrait des conditions générales

1. Le propriétaire est responsable d'obtenir toutes les autorisations éventuellement nécessaires pour la réalisation des travaux. Le versement de la subvention ne pourra pas être effectué pour des travaux non autorisés.
2. Les demandes ne sont traitées qu'une fois tous les documents dûment complétés fournis (formulaire de demande, plans, calcul, etc.). Lorsque la qualité des dossiers est telle que cela exige un temps d'examen disproportionné, l'aide financière est réduite.
3. Toute modification d'un projet faisant l'objet d'une décision d'aide financière devra être soumise au SEFH et approuvée par celui-ci. Une modification de projet non approuvée peut conduire au refus de tout versement en raison du non-respect des conditions d'octroi.

Général / Projet

* Un CECB Plus / une analyse sommaire est-il joint ? ⓘ
 Oui Non

* Début prévu des travaux

* Fin prévue des travaux

* Le projet prévoit-il la réalisation d'agrandissements, de nouvelles constructions ou de surélévations ?
 Oui Non

* Coûts d'investissement en CHF CHF

* Système de production de chaleur avant les travaux

* Système de production de chaleur après les travaux

* Subventions attribuées par des programmes tiers: l'une des affirmations suivantes s'applique-t-elle à votre situation?

- Une demande de subvention est déposée auprès de tiers pour le projet de rénovation
- Des certificats sont émis pour le projet de rénovation (en allant au-delà des exigences d'une convention d'objectifs ou dans le cadre de projets de compensation)
- Le site de votre entreprise est exonéré de la taxe sur le CO2 (en raison d'une convention d'objectifs avec la Confédération)

Oui Non

Mesure

* Surface de référence énergétique en m2 avant la rénovation m²


* Surface de référence énergétique en m2 après la rénovation m²

* Amélioration nombre de classes énergétiques CECB 

* Est-ce que le système de de distribution de chaleur est installé pour la première fois?

Oui Non

* Eventuel facteur de correction de hauteur pour le calcul de la SRE (valeur par défaut :

 ANNULER

< RETOUR

SUIVANT >

5. Annexes à joindre à la demande

Vue d'ensemble Requéérant Carnet d'adresses Bâtiments **Vos demandes**

Nouvelle demande

✓ Mesure ✓ Propriétaires et contacts ✓ Bâtiment ✓ Données spécifiques aux mesures **Annexes** Résumé Soumettre

Pour attacher des fichiers insérez ici **SELECTIONNER DES FICHIERS**

Fichiers téléchargés

Nom du fichier	Type	Taille du fichier	Actions
Aucune donnée disponible dans le tableau			

Documents à fournir

Annexes administratives

1. Formulaire de demande signé
2. Coût de rénovation (CFC 2)

Annexe techniques

1. CECB-Plus avant rénovation
2. Photos état existant des installations techniques et de l'enveloppe du bâtiment
3. Dossier des plans du projet et coupes à l'échelle 1/50 ou 1/100
4. Détail du calcul de la SRE
5. Calculs des valeurs U des éléments assainis de l'enveloppe thermique du bâtiment (fiche technique des fenêtres)
6. Justificatif global selon SIA380/1 si la valeur U limite de l'élément assaini dépasse les exigences des bases légales
7. Schémas de principe et fiches techniques des nouvelles installations du bâtiment
8. Si distribution de chaleur:
 - Calorimétrie selon SIA 384.201 (récapitulatif pièce par pièce)
 - Feuille de calcul du dimensionnement du système de diffusion de chaleur (radiateurs, chauffage de sol, autres).

Indications

Ici vous pouvez télécharger un nombre illimité de documents électroniques pour votre demande, par exemple des photos et croquis, offres et factures.

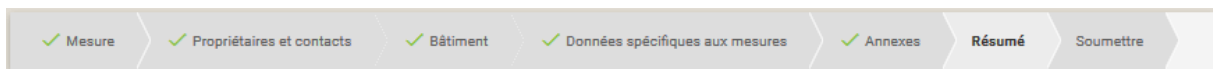
Une fois téléchargé, vous devez classifier le type de document.

Les types de fichiers suivants sont autorisés:

- PDF
- JPG
- TIFF
- GIF
- PNG
- DOC/DOCX (Word)
- XLS/XLSX (Excel)

ANNULER **< RETOUR** **SUIVANT >**

6. Résumé de la demande



7. Soumettre

Soumettre la demande

Voulez-vous vraiment soumettre cette demande? Notez que des corrections ne peuvent plus être faites après la transmission.